



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

DÉCLARATION LIMINAIRE au CTC du 7 mars 2019

Ce jeudi 7 mars 2019 est re convoqué le 2ème tour du CTC boycotté par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ le 26 février 2019.

Dans notre déclaration préliminaire de boycott, nous dénonçons les projets du gouvernement concernant :

- la fonction publique et ses conséquences sur l'organisation des services publiques et le statut des fonctionnaires
- le vote en catimini de la loi de programmation et de réforme de la justice
- la réforme par voie d'ordonnance de la justice des enfants

Mais de ces sujets pourtant essentiels pour la PJJ, les personnels et l'exercice des missions auprès des jeunes et de leur famille, vous refusez d'en faire une priorité.

Alors que :

- 20 CEF supplémentaires seront créés sous ce quinquennat
- des expérimentations sont lancées sur la MEAJ
- des états généraux de l'hébergement sont prévus
- 196 postes doivent être transformés

Ce sont les missions, les pratiques éducatives, et les conditions de travail qui seront durablement touchées et dégraderont encore plus le quotidien des agents.

En dépit de nos multiples demandes, vous refusez toujours de convoquer un CTC ayant à l'ordre du jour les orientations de la PJJ et sa politique éducative dans le cadre de la réforme de l'ordonnance de 45.

Aussi une fois de plus et de manière officielle nous demandons que se tienne un comité technique central sur cette question. Conformément au règlement intérieur du CTC, alors que le SNPES-PJJ/FSU détient la moitié des sièges de cette instance, vous êtes dans l'obligation de répondre à notre demande.